Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische

Zeitschrift = International theological review

Band: 14 (1906)

Heft: 54

Artikel: Le prochain concile de l'Église orthodoxe de Russie

Autor: Kiréeff, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-403648

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE PROCHAIN CONCILE DE L'ÉGLISE ORTHODOXE DE RUSSIE.

Au mois de mars de l'année 1905, le saint Synode de l'Eglise de Russie s'est adressé à l'Empereur Nicolas II, pour lui demander de «réunir les évêques diocésains de l'Eglise russe, afin de discuter les réformes à introduire dans l'administration ecclésiastique ». L'une des réformes projetées a trait au rétablissement de la dignité patriarcale, dans l'Eglise de Russie.

A cette époque on était encore en guerre et l'Empereur répondit au saint Synode que la convocation d'un concile, quelque désirable qu'elle fût en elle-même, était une chose trop importante pour qu'on pût l'aborder immédiatement; qu'elle demandait du calme et de la réflexion. Il ajoutait qu'à l'instar des souveraits orthodoxes de jadis, il convoquerait le concile, et cela dans un avenir non éloigné. La chose est donc décidée. Ce sera incontestablement un grand bonheur, tant pour notre Eglise que pour notre Etat.

Les réformes ecclésiastiques sont indubitablement nécessaires; c'était évident depuis longtemps. Actuellement *elles* s'imposent, surtout en vue de la liberté de conscience accordée à tous les sujets de l'Empire. L'Eglise orthodoxe doit aussi bénéficier de cette ère de liberté; elle doit affirmer son indépendance vis-à-vis de l'Etat, indépendance trop longtemps contestée.

Sans perdre de temps et afin de se préparer au concile, qui ne tardera pas à être convoqué, le saint Synode a adressé aux évêques diocésains une circulaire dans laquelle il leur enjoignait de lui communiquer leurs observations sur les questions qui seront débattues au concile; plusieurs d'entre eux ont déjà présenté le travail demandé. Quand on aura recueilli

toutes les réponses, on les soumettra au Synode, afin qu'il les transmette avec son avis au concile. Une question qui paraît intéresser beaucoup de monde, est la restauration de la dignité patriarcale en Russie, instituée en 1589 sous le tsar Théodore et remplacée par le saint Synode, en 1721, sous Pierre le Grand. Mais cette question n'a pas l'importance qu'on lui attribue généralement. Certainement la dignité patriarcale donnera plus d'harmonie à notre organisation ecclésiastique, mais ce ne sera qu'un avantage purement formel et extérieur. L'important, c'est de revenir à l'ancien système conciliaire, qui faisait la gloire de l'ancienne Eglise, et qui réunissait en un puissant faisceau les forces de la hiérarchie et des laïques. En se complétant les unes les autres, elles formaient un tout organique, qui était le corps de Jésus-Christ.

Dans l'Eglise russe actuelle, les avis des savants sur les rapports entre la hiérarchie ecclésiastique et le peuple sont partagés. Ceux qui subissent encore l'influence romaine (il faut dire qu'ils forment la minorité) veulent que toute cette importante affaire soit réglée par la haute hiérarchie seule; que surtout le concile ne soit composé que d'évêques, à l'exclusion non seulement des laïques, mais même du clergé séculier. D'autres, au contraire, se basant sur les données historiques les plus irrécusables, demandent une participation au concile pour le clergé séculier et pour les laïques, tout en admettant que ces deux dernières catégories de participants ne devront exercer qu'un vote consultatif, et que le vote définitif (délibératif) appartiendrait aux évêques seuls; mais ils n'en insistent que davantage sur la nécessité d'admettre aux débats les représentants du bas clergé et des laïques, et ils ont grandement raison. Les théories latines ont fait leur temps. On ne peut plus partager l'Eglise en deux parties: l'une, n'ayant qu'à ordonner, l'autre qu'à obéir; l'une enseignante (lehrende Kirche), l'autre (die lernende Kirche) à laquelle on enseigne les vérités religieuses; l'une décrétant la vérité, l'autre l'acceptant. Les latinisants oublient que les évêques formant le concile ne sont que les témoins de la foi de leurs diocèses et nullement les auteurs ou les inventeurs de cette même foi. Ils sont non auctores fidei, sed testes. Autrefois même, les évêques étaient élus par les prêtres et par les fidèles, qui formaient tous ensemble le synode diocésain; et ce synode pouvait même déposer l'évêque.

Inutile d'ajouter que cette façon de voir n'infirme en rien l'autorité légale de l'Episcopat; car sans évêques il n'y a pas de sacerdoce ni par conséquent d'Eglise. Heureusement les théories romaines perdent peu à peu leurs adhérents, et il faut espérer que le clergé séculier et les laïques seront admis au concile; que, sans exercer le droit de voter les canons, les décisions définitives, ils auront la possibilité de prendre part aux discussions et, par conséquent, de peser sur elles.

Il est difficile, d'ores et déjà, de prédire la marche du concile, de préciser les questions qui lui seront soumises; il faut supposer que ce seront d'abord celles qui auront rapport à l'organisation intérieure de l'Eglise, probablement la restauration du patriarcat, la constitution plus régulière et plus libéralede la paroisse, etc. Plus tard viendront les questions d'un ordre plus général: Rapports entre l'Eglise de Russie et les autres Eglises, tant orientales qu'occidentales. Ces dernières questions, dans un avenir rapproché, devront nécessairement être mises à l'ordre du jour, si ce n'est au concile prochain (de cette année), du moins au concile suivant. Il serait à désirer que les conciles pussent se réunir chaque année (d'après les canons dits « des Apôtres », § 37, les conciles doivent être convoqués deux fois par an); mais, vu les dimensions de l'Eglise de Russie, la chose est impossible; en tout cas, il est probable que le concile suivant ne se fera pas attendre longtemps!

Pavlovsk, mars 1906.

A. Kiréeff.